



**Objet : REMISE ET ENVOI DES DIPLÔMES - Session 2021**

Madame, Monsieur,

Votre enfant a obtenu le diplôme du DNB, CAP ou Bac en **Juin 2021** et je l'en félicite. J'ai le regret de vous informer que nous n'envisageons pas, pour l'instant, d'organiser une cérémonie de remise des diplômes en raison du protocole sanitaire à mettre en place pour ce type d'événement (vérification du pass sanitaire, responsabilité des organisateurs,...). C'est avec joie que nous vous proposerons ultérieurement un temps festif et convivial comme il est de tradition dans l'établissement si ce type de contraintes s'allège.

Aussi, pour retirer son diplôme, deux possibilités s'offrent à lui :

☞ **Retrait direct** :

« Il est rappelé que le diplôme doit être remis à l'intéressé **lui-même sur présentation de sa carte d'identité**.

A titre exceptionnel, le diplôme peut être remis à un parent proche à condition qu'il soit en possession d'une procuration rédigée par le titulaire du diplôme, de sa carte d'identité et la photocopie recto verso de celle du diplômé ».

Les diplômes sont à retirer à **l'accueil du lycée à partir du 08 novembre 2021 et jusqu'au 08 juillet 2022 (sauf durant les vacances scolaires où les bureaux sont fermés)**, les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 8h05 et 17h30.

**Nous vous remercions de respecter les jours et heures indiqués ci-dessus.**

☞ **Demande de diplôme par courrier** :

Pour le candidat qui ne peut se déplacer, son diplôme pourra lui être expédié sous pli **recommandé avec accusé de réception**. **Pour cela, vous devez nous adresser une demande écrite en y joignant 6,90 € en timbres poste ainsi que la photocopie recto verso de sa carte d'identité.**

Nous restons à votre disposition pour tout problème particulier, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Chef d'Établissement

Karine RABASTÉ